



AUDIO MARKETING SERVICES

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (2012/01)

### Article 1 – Application des conditions générales de vente - Opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur avant la création de son compte client pour lui permettre de passer commande. Une copie de ces CGV doit obligatoirement être signée et retournée au vendeur (AMS) pour la création du compte client.

Les CGV sont aussi disponibles sur demande au siège de la société et sur notre site internet.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par AMS et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'AMS, prévaloir contre les CGV.

Le fait qu'AMS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

### Article 2 – Commandes – Ouverture de compte

Seules les commandes écrites pourront être effectivement prises en compte.

Toute commande prévoyant le règlement après la livraison pourra être refusée par AMS.

Lorsqu'un acheteur ne répond pas aux critères quantitatifs et qualitatifs qu'est légitimement en droit d'attendre AMS, pour la commercialisation de ses produits (stock minimal permanent, disponibilité et mise en valeur des produits, service de qualité aux clients...), AMS se réserve le droit de refuser toute commande passée par un tel acheteur sous réserve d'en exposer les motifs.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord d'AMS.

Toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle a été acceptée par AMS. AMS se réserve le droit absolu de refuser la modification ou l'annulation.

### Article 3 – Livraison

#### 3.1 Modalité

Le matériel distribué par AMS est livré neuf dans son emballage d'origine, exception faite des échanges réalisés dans le cadre du service après-vente.

L'expédition des produits en France métropolitaine s'effectue franco de port.

Toutefois, toute expédition de produits en France métropolitaine d'un montant inférieur à 550 euros Hors Taxes sera automatiquement facturée d'une somme forfaitaire de 30 euros ajoutée sur la facture au montant des marchandises.

#### 3.2 Délais

La livraison aura lieu, dans la mesure du possible, dans les dix jours ouvrables de la réception de la commande, sous réserve de la disponibilité du produit en stock et sauf condition particulière acceptée par l'acheteur.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation de commandes en cours. Toutefois, si un mois après la date de livraison prévue ci-dessus, les marchandises n'ont pas été livrées, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties et l'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dommages et intérêts. Il est précisé que ce délai d'un mois exclu le mois d'août et la semaine entre Noël et le nouvel an.

En outre, la responsabilité d'AMS sera totalement dérogée en cas de force majeure. Les obligations contractuelles d'AMS seront alors suspendues de plein droit, sans formalité.

#### 3.3 Risques

Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls de la partie prenant en charge le transport. Le forfait transport de 30 euros HT pour les livraisons d'un montant inférieur à 550 euros HT comprend la prise en charge du risque par AMS.

Il appartient au destinataire, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer dans les délais légaux ses réserves par actes extrajudiciaire ou par lettre recommandée A.R. au transporteur avec copie à AMS.

### Article 4 – Garantie

Les produits sont garantis, pièces et main d'œuvre, contre tout défaut de matière et de fabrication pendant une durée d'un an à compter de la date de livraison sous condition de la production du justificatif de la facture accompagnée du numéro de série de l'appareil et sous réserve du respect des normes d'utilisation, d'entretien et de maintenance spécifiées par le fabricant.

Au titre de cette garantie, la seule obligation d'AMS sera la réparation ou le remplacement du produit ou de l'élément reconnu défectueux, à l'exclusion de toutes pénalités ou demandes de dommages et intérêts directs ou indirects. Les pièces reconnues défectueuses, en cas d'échange standard, resteront la propriété d'AMS. Les frais de port (transport et assurance), sont à la charge de l'expéditeur.

La garantie ne joue ni pour les vices apparents, ni pour les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou encore pour une modification du produit non prévue ni spécifiée par le fabricant.

[www.AudioMarketingServices.fr](http://www.AudioMarketingServices.fr)

POSITIVE HOUSE • 320 ZA DES NATIONS • 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE • FRANCE  
TEL : +33 (0)1 55 09 55 55 • FAX : +33 (0)1 55 09 55 59 • E-mail: [info@AudioMarketingServices.fr](mailto:info@AudioMarketingServices.fr)  
S.A.S. AU CAPITAL DE 150 000 € • R.C.S CRETEIL 302 664 347 • N° T.V.A. I.C. FR 12302664347



## AUDIO MARKETING SERVICES

### Article 5 – Prix

Les produits d'AMS sont facturés d'après les tarifs communiqués à l'acheteur au moment de la passation de la commande. Les prix sont Hors Taxes, franco de port en France métropolitaine. En revanche, pour les commandes dont la valeur est inférieure à 550 euros Hors Taxes, la facture comprendra, le cas échéant, la somme forfaitaire de 30 euros couvrant le prix du transport.

Un escompte de 2 % sera automatiquement accordé et déduit du prix en cas de paiement comptant.

### Article 6 – Paiement

#### 6.1 Modalités

La première commande s'effectue toujours suite à règlement par avance avec un escompte de 2 % automatiquement déduit du prix.

Après accord avec le service commercial, le paiement des commandes suivantes pourra aussi s'effectuer selon les modalités suivantes :

- paiement comptant avec un escompte de 2 % déduit du prix. Dans ce cas, le paiement doit parvenir à AMS dans les 8 jours après réception de la marchandise.
- paiement à 30 jours nets sans escompte. Dans le cas d'un règlement par traite, celle-ci doit parvenir à AMS signée et acceptée dans les 8 jours après réception de la marchandise.

#### 6.2 Retard ou défaut

Le retard de paiement et/ou de versement des sommes dues par le client au-delà du délai de paiement mentionné sur la facture adressée à celui-ci et sauf report sollicité à temps et accordé par Audio Marketing Services, entraînera de plein droit :

- l'exigibilité de toutes les sommes restant dues,
- des intérêts de retard calculés par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur le lendemain de la date d'échéance de la facture,
- tous les frais directement issus du retard ou du défaut de paiement (frais de dossier, frais de relance, frais de recouvrement, etc.) et une indemnité de 15% des sommes dues à titre de clause pénale.

Dans le cas d'un tel non respect d'une quelconque échéance, AMS sera alors en droit de suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours de l'acheteur sans que cette inexécution puisse constituer une quelconque faute de la part d'AMS.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à AMS qui pourra demander, en référé la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les autres commandes, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

#### 6.3 Exigence de garanties ou règlement

Dans le cas de non-respect d'une échéance, AMS pourra également exiger, tant en cours d'exécution d'une commande que pour toute nouvelle commande, soit un paiement comptant avant livraison, soit un aval ou une garantie d'un établissement bancaire de premier ordre, à l'exclusion de toute autre forme de règlement.

### Article 7 – Clause de réserve de propriété

Il est expressément convenu que AMS conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acheteur en devient responsable, le transfert de la détention impliquant le transfert des risques. L'acheteur s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises livrées.

L'acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

Faute de paiement par l'acheteur de la totalité du prix ou d'une seule fraction du prix aux échéances stipulées, AMS pourra exiger de l'acheteur ou de toute personne qui s'en trouveraient détentrices la restitution des marchandises.

En cas de mise en redressement judiciaire ou en liquidation de biens, les marchandises pourront être revendiquées, conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, dans les trois mois suivant la publication du jugement d'ouverture de la procédure

### Article 8 – Compétence – Contestation

Toute contestation de quelque nature que ce soit, sera soumise aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Les conditions générales d'achat ou des clauses stipulées sur les bons de commande ou toute autre pièce des clients d'AMS ne peuvent annuler ni modifier les conditions ci-dessus, à moins d'un accord express de la part d'AMS.

Le .....

A.....

Nom et signature (\*)

Raison sociale et cachet de la société

(\*) : Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour accord* »